

# PLUS SIMPLE!

À partir  
du 1<sup>er</sup> janvier 2023

## TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT



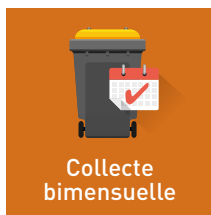
# FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS

## COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES



**Le bac d'ordures ménagères est pucé**, les levées sont comptabilisées pour le calcul de la TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative). Dans une année civile, vous payez un forfait de 20 levées, au-delà c'est un coût à la levée supplémentaire.

## COLLECTE SÉLECTIVE



Début de la tournée à 10h00, sauf en période estivale où elle débute à 18h00.

## GÉNÉRAL

Les déchets sont facturés via la TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) sur la taxe foncière.

Si l'un des bacs n'a pas été vidé, le laisser dehors et contacter le SICTOM.

Les 1<sup>er</sup> janvier et 25 décembre sont les deux seuls jours fériés où il n'y a pas de collecte (voir calendrier de collecte).

En période hivernale, les tournées (selectives et ordures ménagères) peuvent être impactées par les conditions climatiques (neige, verglas...)

Veiller au bon stationnement des véhicules et à l'élagage des arbres afin de ne pas gêner le passage des bennes de collectes.



**SCANNEZ-MOI**  
Bac cassé ?  
Volume inadapté ?  
Remplissez  
ce formulaire.

# COMPOSTAGE



## Les déchets « humides »

épluchures, fruits et légumes moisis, marc de café, filtre à café, sachet de thé

## Les déchets « secs »

mauvaises herbes (non montées en graine), fleurs fanées, feuilles mortes, brindilles, tailles d'arbustes broyées, tonte de gazon séchée au préalable

## En quantité limitée

épluchures d'oignons, d'agrumes, coquilles d'œufs, coquilles d'huîtres concassées



### FIN DE STOCK !

Arrêt de la vente de composteurs au profit d'une subvention à l'achat d'un composteur ou lombricomposteur ou bokashi.

# BORNES À VERRE



Ne rien déposer autour des bornes si elles sont pleines

Seuls les pots, bocaux, bouteilles en verre et bouteilles de parfum sont à jeter dans les bornes

Miroirs, vitres, vaisselle et poteries à apporter en déchèterie

# BORNES POUR LES TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES



Vos vêtements et votre linge de maison propres et secs dans un sac fermé (30L)

Vos chaussures liées par paire et dans un sac fermé (30L)

Ne déposez pas d'articles humides, ni souillés

La borne est pleine ?  
Repassez ultérieurement.  
Les dépôts sauvages autour des bornes nuisent à leur utilisation.



# LE TRI PLUS SIMPLE!

C'est un emballage ou un papier ?  
Il va dans le bac à tri

À partir  
du 1<sup>er</sup> janvier 2023

**Définition :** L'emballage est l'ensemble des éléments vendus avec le produit pour en assurer sa présentation, sa conservation, son transport et communiquer des informations aux consommateurs.

## TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE SE TRIENT

Bouteilles, bidons  
et flacons



Barquettes



Films,  
sacs et sachets



Pots  
et boîtes



## TOUS LES EMBALLAGES EN CARTON SE TRIENT

Boîtes et cartons



Cartons de pizza



Briques  
alimentaires



## TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL SE TRIENT

Boîtes de conserve,  
canettes



Aérosols  
et bouteilles



Couvercles  
et opercules



Tubes de crème



Barquettes  
alimentaires



Capsules  
et muselets



**Réflexes**

**VIDÉS, NON LAVÉS,  
NON IMBRIQUÉS,  
EN VRAC**

## TOUS LES PAPIERS SE TRIENT

Journaux et  
magazines



Cahiers et feuilles



Enveloppes



**EN DÉCHÈTERIE**  
(produits dangereux)



# DÉCHÈTERIES

## ACCÈS

L'accès aux déchèteries est autorisé aux habitants, aux entreprises et associations, aux organismes d'aide à la personne et aux collectivités, sur présentation d'un pass'déchèterie.

Depuis le départ de la commune de Roinville-sous-Auneau du syndicat, l'accès à la déchèterie reste autorisé, sur présentation d'une carte de Chartres Métropole, aux habitants des communes limitrophes (sous réserve du maintien de la convention entre Chartres Métropole et SITREVA)



**SCANNEZ-MOI**  
QRCode vers le site internet de SITREVA pour faire la demande de carte pour un particulier



## LES DÉCHETS ACCEPTÉS



CARTONS



BOIS



MÉTAUX



VÉGÉTAUX



DASRI



MOBILIER



RADIOGRAPHIES



GRAVATS



HUILES DE VIDANGE



AMPOULES ET NEONS



TEXTILES CHAUSSURES



APPAREILS ÉLECTRIQUES



CARTOUCHES ENCRE



TOUT-VENANT



EXTINCTEURS



BATTERIES



PILES ET ACCUMULATEURS



HUILES DE FRITURES



PRODUITS CHIMIQUES

## OÙ ET QUAND ?

### Ouarville

07 48 11 00 70

9h à 12h45 - 14h à 17h45

L M M J V S D

### Les Villages Vovéens

07 48 11 00 66

9h à 12h45 - 14h à 17h45

L M M J V S D

### Angerville

07 48 11 00 65

9h à 12h45 - 14h à 17h45

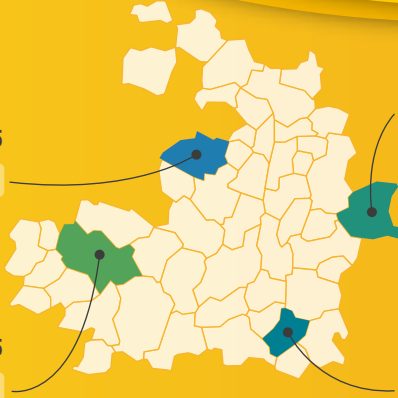
L M M J V S D

### Janville-en-Beauce

07 48 11 00 64

9h à 12h45 - 14h à 17h45

L M M J V S D



# FAQ

## Extension des consignes de tri



### Faut-il laver les emballages avant de les jeter dans la poubelle ?

→ Non, c'est inutile, il faut seulement bien les vider. Même sale, un emballage doit être trié.

### Les bacs vont-ils être changés ?

→ Les anciens modèles de bacs, au couvercle bleu/vert, seront changés au fil du temps, en fonction de leur usure.

→ Si le bac est trop petit, c'est à l'habitant de demander un bac plus grand, grâce au formulaire de demande d'intervention, disponible sur le site internet.

→ Les guides de tri seront changés sur tous les bacs.

### La fréquence des passages va-t-elle être programmée toutes les semaines ?

→ Non. Une réflexion pourra être menée dans les années à venir.

### Peut-on toujours se fier aux logos sur les emballages pour les trier ?

→ Le tri devient plus simple, si ce sont des emballages ou du papier, ils se jettent dans le bac de tri, tout en veillant qu'ils ne soient pas des produits dangereux (à apporter en déchèterie)

→ Désormais, une consigne de tri peut être indiquée sur l'emballage

### Tous les plastiques se trient ?

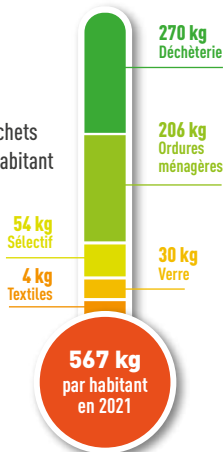
→ Non ! On ne parle pas de matières qui se trient, mais d'emballages. Tous les emballages, qu'ils soient en métal, plastique ou carton et les papiers se trient dans la poubelle jaune.

→ Par exemple, une boîte d'œufs en plastique, c'est un emballage, c'est donc à jeter dans la poubelle de tri. Une brosse à dents en plastique n'est pas un emballage, c'est à jeter aux ordures ménagères.

### Est-ce qu'on peut jeter les petits déchets ?

→ Il n'y a pas de taille minimum de déchets, tant que c'est un emballage ménager, qu'il soit en plastique, métal ou carton, il va dans la poubelle jaune.

LE BAROMÈTRE  
DU SICTOM  
(Quantité de déchets  
produits par 1 habitant  
en 1 an)



LE TRI  
+ FACILE





# Téléchargez vos applications



PanneauPocket



Guide du tri



Info déchèteries



**SICTOM DE LA RÉGION D'AUNEAU**  
4 rue de la République - 28150 OUARVILLE  
02 37 22 17 37  
contact@sictom-region-auneau.com  
www.sictom-region-auneau.com